

PRÉFET DU GARD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service aménagement territorial Cévennes
Unité aménagement durable Grand Ouest
Réf. : SATC/SCOt Piémont Cévenol
Affaire suivie par : Christophe BONNEMAYRE
☎ 04.66.56.45.44
Courriel : christophe.bonnemayre@gard.gouv.fr

Nîmes, le - 2 SEP. 2019

Le préfet du Gard

à

Monsieur le président
du conseil départemental du Gard

Objet : Avis sur le périmètre du SCOT " Piémont Cévenol "
P.J. : 1

Par délibération en date du 17 juillet 2019, le conseil communautaire de la communauté de communes " Piémont Cévenol " a décidé d'engager une procédure d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale sur le périmètre de l'EPCI (voir carte jointe).

Pour valider ce projet de périmètre, qui doit répondre aux dispositions de l'article L143-3 du code de l'urbanisme, et conformément à l'article L143-5, je vous serai obligé de bien vouloir me transmettre votre avis sur ce projet de périmètre sous trois mois.

Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable (article R143-1 du code de l'urbanisme).

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
et de la mer,



André HORTH

Copies adressées à :

- SATC/ADE – dossier et chrono DU
- SATC/ADS et CS (mel)
- SUH/urba et CL.Pref (mel)
- Sous-préfecture du Vigan